

ETAT FINANCIER ESTIMATIF

CAVEIRAC - SECTEUR 06

D103 Rt. de Clarensac - Dissimulation des réseaux EP - Coord. RH & Voirie

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	70 233,10 € HT	
Ingénierie :	7 000,00 € HT	
Autre :	10 000,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	87 233,10 € HT	104 679,72 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2024 [DIPI] (1)	87 233,10 €	SMEG	20,00 %	12 600,00 €
		(63 000,00 €)		
	87 233,10 €			12 600,00 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	87 233,10 €
Participation aux frais d'investissement (87 233,10 x 5%) :	4 361,66 €
TVA (20 %) :	17 446,62 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	109 041,38 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	87 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	22 041,38 €
TOTAL	109 041,38 €

A CAVEIRAC, le

Pour la collectivité :
 CAVEIRAC
 le Maire, **Jean-Luc CHAILAN**

A NIMES, le 06/11/2023

Le Vice-Président
Patrick DE GONZAGA

MÉTRÉ ESTIMATIF PRÉLIMINAIRE

CAVEIRAC - SECTEUR 06

D103 Rt. de Clarensac - Dissimulation des réseaux EP - Coord. RH & Voirie

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2103	Tranchée 0,30 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3, N4: 1500<t<7500 veh/jour)	ML	170,00	85,00 €	14 450,00 €
2203	Sur largeur de 0,10 m - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3, N4: 1500<t<7500 veh/jour)	ML	250,00	10,00 €	2 500,00 €
2301	Tranchée 0,30 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	40,00	41,00 €	1 640,00 €
2401	Plus-value pour sur largeur de 0,10 m avec réfection de revêtement en enduit bicouche	ML	20,00	11,50 €	230,00 €
2704	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	56,00	67,00 €	3 752,00 €
2712	Terrassement supplémentaire	M3	5,00	47,00 €	235,00 €
2714	Evacuation de déblais en décharge	M3	112,00	17,00 €	1 904,00 €
2801	Réfection provisoire de tranchée en monocouche pour voies communales et chemins ruraux	M2	14,00	4,90 €	68,60 €
2811	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 30 cm	ML	40,00	25,00 €	1 000,00 €
2814	Réfection de revêtement en enrobé pour sur largeur de 10 cm	ML	20,00	6,00 €	120,00 €
2815	Réfection en pavés autobloquant, ou en dallage	M2	5,00	110,00 €	550,00 €
2816	Réfection de chaussée ou trottoir en béton	M2	5,00	75,00 €	375,00 €
2817	Réfection de trottoir en béton désactivé	M2	5,00	161,00 €	805,00 €
2901	Béton de propreté (B 20)	M3	2,00	243,00 €	486,00 €
2902	Béton de fondation (B 25)	M3	1,00	299,00 €	299,00 €
3402	Câblette de terre	ML	560,00	3,70 €	2 072,00 €
4003	Production du plan d'exécution et de son carnet de piquetage.	U	1,00	320,00 €	320,00 €
4107	Descente aéro-souterraine d'éclairage public	U	2,00	140,00 €	280,00 €
4215	Certificat de conformité d'éclairage < ou = à 10 points lumineux	F	1,00	364,00 €	364,00 €
4218	Plan de récolement géoréférencé du réseau d'éclairage	ML	450,00	3,40 €	1 530,00 €
4312	Protection mécanique à 3 pieds pour candélabre	U	1,00	350,00 €	350,00 €
4415	Câbles RO2 V 4 x 16 mm ²	ML	560,00	9,75 €	5 460,00 €
4503	Massif de candélabre 6 m < h < ou = 8 m	U	15,00	250,00 €	3 750,00 €
4511	Mât droit acier h = 7 m	U	15,00	618,00 €	9 270,00 €
4518	Plus-value pour mât acier cylindro-conique	ML	105,00	2,50 €	262,50 €
4537	Plus-value pour mât en acier thermolaqué	ML	105,00	21,00 €	2 205,00 €
4546	Crosse supérieure à 400 mm et inférieure à 600 mm	U	15,00	135,00 €	2 025,00 €
4550	Plus-value pour crosse contemporaine, de style ou design	U	15,00	180,00 €	2 700,00 €
4608	Lanterne de style 4 faces flux < ou = à 5500 Lm	U	15,00	610,00 €	9 150,00 €

MÉTRÉ ESTIMATIF PRÉLIMINAIRE

CAVEIRAC - SECTEUR 06

D103 Rt. de Clarensac - Dissimulation des réseaux EP - Coord. RH & Voirie

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
4805	Dépose d'un luminaire hors support	U	4,00	55,00 €	220,00 €
4806	Dépose candélabre toutes hauteurs	U	12,00	155,00 €	1 860,00 €
Total HT :					70 233,10 €
Montant rabais (0) :					0 €
Ingénierie :					7 000,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					10 000,00 €
CTO :					0 €
DAM :					0 €
IC :					0 €
Total net HT :					87 233,10 €
TVA (20,00 %) :					17 446,62 €
Total TTC :					104 679,72 €

FICHE TECHNIQUE

CAVEIRAC - SECTEUR 06

D103 Rt. de Clarensac - Dissimulation des réseaux EP - Coord. RH & Voirie

Code	Description	U.	Qte
DIPI Eclairage Public Coordonné			
1305	Nombre de foyer fonctionnel sur mâât type urbain > 4 ml	u	15
1306	Longueur de câble	m	560
1307	Longueur de tranchée	m	210

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30/11/2023

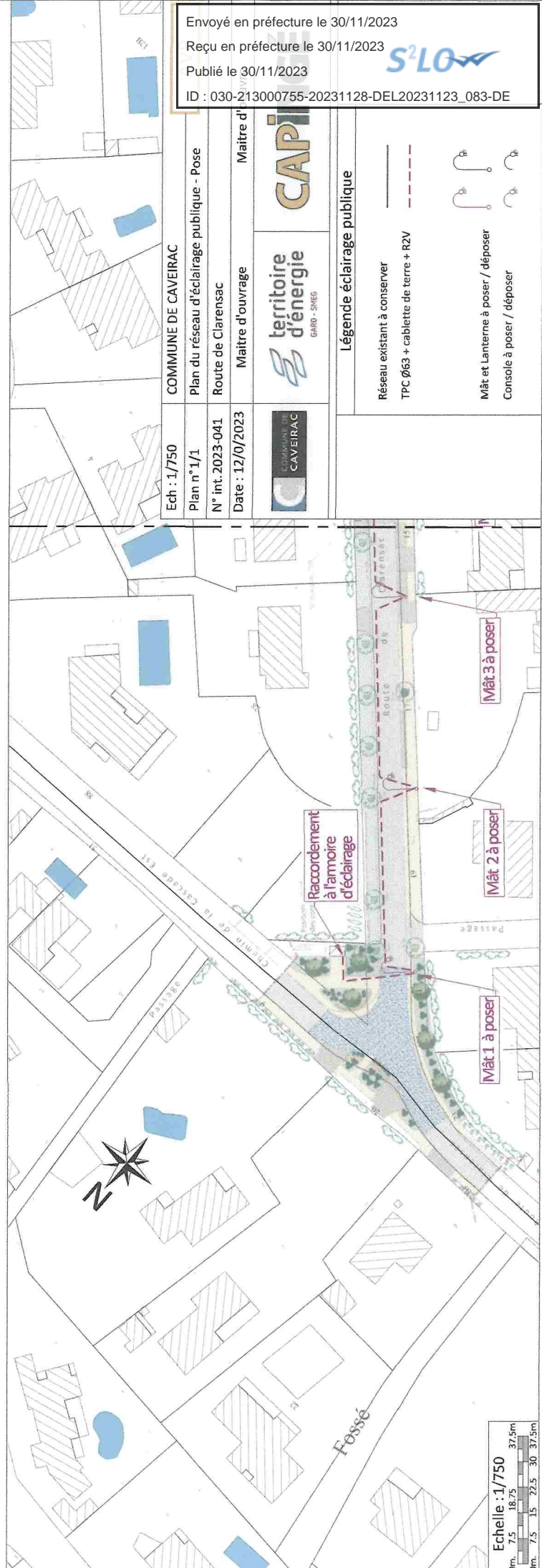
ID : 030-213000755-20231128-DEL20231123_083-DE



Ech : 1/750	COMMUNE DE CAVEIRAC	Maitre d'ouvrage	Maitre d'ouvrage
Plan n° 1/1	Plan du réseau d'éclairage publique - Pose	territoire d'énergie	CAPIT
N° int. 2023-041	Route de Clarensac	GARD - SMOES	
Date : 12/0/2023		CAVEIRAC	

Légende éclairage publique

- Réseau existant à conserver
- - - TPC Ø63 + cablette de terre + RZV
- Mât et Lanterne à poser / déposer
- Console à poser / déposer



Echelle : 1/750

0m 7.5 15 22.5 30 37.5m

Entre : CAVEIRAC

Représentée par **Monsieur Jean-Luc CHAILAN**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du __/__/__
et désigné par "La collectivité"

Et : Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Roland CANAYER**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 18 septembre 2020
et désigné par "Le SMEG"

Considérant :

- Les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'investissement d'éclairage public,
- L'article L.2224-35 du CGCT,
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat,
- L'article 2-II de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée,
- La réalisation des travaux d'éclairage public qui sont à exécuter concomitamment avec une opération syndicale d'enfouissement des réseaux électriques, et en coordination avec une opération de réfection de voirie en application de l'article L.115-1 de Code de la voirie routière, relève simultanément de la compétence des deux parties présentes,

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'éclairage public.

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé à 104 679,72 € TTC (soit 87 233,10 € HT).
- Participation aux frais pour investissement (87 233,10 x 5%) : 4 361,66 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 109 041,38 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au syndicat

"La collectivité" versera au syndicat en deux acomptes:

- un premier acompte de **87 000,00 €** lors de la commande des travaux.
- un second acompte et solde, estimé provisoirement à **22 041,38 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A CAVEIRAC, le
Pour la collectivité : CAVEIRAC
le Maire, **Jean-Luc CHAILAN**

A NIMES,
Le Vice-Président
Patrick DE GONZAGA